



Affaire suivie par : Pôle Aménagement du Territoire
Direction de l'Urbanisme - Service Planification

M. Bruno GALIBER d'AUQUE
Président de la commission
Commission d'Enquête publique
PLUi du Grand Cahors
La Mothe
81150 Castelnau-de-Levis

OBJET : Demande de prolongation du délai de rendu du rapport d'enquête publique du PLUi
du Grand Cahors

DATE : 17 JUIL. 2023

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Par courrier envoyé le 11 juillet 2023 et reçu le 12 juillet 2023, vous sollicitez une prolongation du délai réglementaire de 30 jours pour rendre votre rapport suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 mai 2023 et 30 juin 2023 inclus.

- Considérant les éléments mentionnés dans votre courrier, soit un nombre important de contributions et la nécessité d'y répondre individuellement ;
- Considérant l'article L 123-15 du Code de l'Environnement stipulant que, sur demande de la commission d'enquête, un délai supplémentaire pour le rendu du rapport d'enquête publique peut être accordé par l'autorité compétente pour organiser l'enquête ;

Au vu des éléments susvisés, je vous informe que la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors vous autorise à remettre votre rapport et ses conclusions environ 15 jours après de la date initialement prévue, soit au plus tard le 16 août 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Fait à CAHORS,
P/o le Président du Grand Cahors,
La Vice-Présidente en charge de la
Planification

Brigitte DESSERTAIN

